



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires Service Eau et Risques Unité Risques Naturels et Technologiques

Auch, le

28 SEP. 2023

Avis de recevabilité - Mise à l'enquête publique

LE PREFET

Mon service est chargé du pilotage de la procédure visant à réviser les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des communes de Condom, l'Isle de Noé, Castéra Verduzan et à élaborer le PPRI de la commune de Mirande.

En application des articles R562-2 et R562-7 du code de l'environnement relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, une consultation des services et organismes officiels suivants, d'une durée de deux mois a été organisée à compter du 27 juin 2023 :

- Chambre d'agriculture du Gers
- Centre régional de la propriété forestière
- Communauté des communes Grand Auch
- Communauté des communes Ténarèze
- Communauté des communes Cœur d'Astarac
- Commune de Condom
- Commune de Castéra Verduzan
- Commune de l'Isle de Noé
- Commune de Mirande

Leurs remarques et réserves ont été prises en compte et ont fait l'objet d'un courrier de réponse. Ce dossier est donc jugé complet et régulier. L'article L562-3 du code de l'environnement prévoit que l'approbation des PPRI doit être précédée d'une enquête publique qui doit être réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er}. Je vous propose que ce dossier soit mis à l'enquête publique.

La cheffe de service Eau et Risques

PJ : un exemplaire du dossier
comprenant l'étude environnementale

PREFECTURE DU GERS
Bureau du droit de l'environnement
3, place du Préfet Claude Erignac
BP 322
32007 AUCH

Affaire suivie par
Mél. : laurent.voronovas@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 53 88
19 Place du Foirail - 32000 AUCH
www.gers.gouv.fr

Valérie LACOMBE-PIAMIAT

